http://ugtg.org/spip.php?article2156



Autorisation d'ouverture en nocturne des commerces : Konplo kont Travayè!

- Expressions -



Date de mise en lignevendredi 28 novembre 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Copyright © UGTG.org Page 1/2

Autorisation d'ouverture en nocturne des commerces : Konplo kont Travayè!

Madame, Monsieur,

L'an dernier, l'Hypermarché CARREFOUR DESTRELLAN a ouvert ses portes au public à 4 heures du matin, et cela avec l'accord des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, c'est l'enseigne "PREMIER PRIX" à jarry qui a ouvert ses portes au public à 5 heures du matin le Mercredi 19 novembre 2014.

Vous le savez, la loi précise que le travail de nuit (après 21 heures et jusqu'à 6 heures du matin) est exceptionnel et doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale.

Nous ne sommes aucunement dans cette situation car le recours au travail de nuit n'est pas inhérent à l'activité de ce type d'activité commerciale. Il s'agit là d'une nouvelle atteinte au droit des Travailleurs au nom de l'argent roi.

L'UGTG dénonce ce Konplo Kon Travayè et vous demande de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mettre un terme à ces dérives inacceptables.

Nous l'avons compris, toutes ces initiatives rentrent dans le cadre du fameux dialogue social que prônent l'Etat et le Patronat et qui visent, en fait, à faire accepter l'inacceptable aux travailleurs et notamment la remise en cause des acquis et le démantèlement du Code du Travail.

NOU PÉKÉ PRAN-Y ANKO!

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

E.DOMOTA

Copyright © UGTG.org Page 2/2